



**Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B,
sous-catégories B.3.1 et 3.10
(Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette du produit – Augmentation
ou diminution de la dose d'application et mélanges en cuve)**

Numéro de la demande : 2023-2772
Demande : Catégorie B.3.1 et 3.10 (Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette du produit – Augmentation ou diminution de la dose d'application et mélanges en cuve)
Produit : Herbicide Eragon LQ
Numéro d'homologation : 31469
Principe actif (p.a.) : Saflufénacil à 342 g/L
Numéro de document de l'ARLA : 3499416

But de la demande

La présente demande vise à modifier l'étiquette de l'herbicide Eragon LQ pour l'utilisation comme aide à la récolte/déshydratant dans le canola et comme traitement de prélevée de lutte contre les mauvaises herbes dans le blé, l'orge et le triticales, lorsqu'il est appliqué seul ou en mélange en cuve avec un herbicide à base de glyphosate, comme suit :

- (1) Ajuster le volume de pulvérisation de 200 L/ha d'eau à un minimum de 200 L/ha d'eau pour une utilisation comme aide à la récolte/déshydratant dans le canola.
- (2) Ajuster le volume de pulvérisation de 100 à 200 L/ha d'eau à un minimum de 200 L/ha d'eau pour la lutte contre les mauvaises herbes dans le blé, l'orge et le triticales.
- (3) Ajuster la dose d'application de l'adjuvant Merge de 1 L/ha à 1 à 2 L/ha pour les utilisations susmentionnées.

En outre, l'énoncé général sur les mélanges en cuve figurant dans le Document d'orientation de l'ARLA – Étiquetage des mélanges en cuve a également été ajouté à l'étiquette.

Évaluation des caractéristiques chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des données chimiques ni aucune évaluation sanitaire ou environnementale n'était requise, étant donné qu'aucune modification n'a été apportée aux propriétés chimiques, à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

Évaluation de la valeur

La flexibilité du volume de pulvérisation de l'herbicide Eragon LQ et de la dose de l'adjuvant Merge utilisée en fonction de la masse volumique du couvert des cultures peut contribuer à une couverture plus homogène et à un séchage plus complet du canola et à la lutte contre les mauvaises herbes avant la récolte dans les céréales à petits grains.

Des renseignements sur la valeur, sous forme de justification scientifique, ont été présentés pour appuyer les ajustements du volume de pulvérisation et de la dose de l'adjuvant Merge pour une utilisation comme aide à la récolte/déshydratant dans le canola et la lutte contre les mauvaises herbes avant la récolte dans les céréales à petits grains. Cette justification a été examinée et jugée utile. En outre, la dose ajustée de l'adjuvant Merge se situe dans la fourchette de doses qui figure actuellement sur l'étiquette de l'adjuvant Merge lorsqu'il est appliqué avec les herbicides Eragon.

De plus, l'ajout de l'énoncé général sur les mélanges en cuve à l'étiquette permet aux producteurs de disposer d'une plus grande souplesse dans le choix des mélanges en cuve pour la suppression des organismes nuisibles dans les cultures indiquées sur l'étiquette. La flexibilité dans le choix des produits d'association peut contribuer aux pratiques de gestion de la résistance, aux programmes de lutte antiparasitaire intégrée ou à la suppression d'une gamme plus large de ravageurs, tout en permettant à l'utilisateur de bénéficier d'économies de temps et d'argent.

Conclusion

L'ARLA a procédé à une évaluation de la présente demande et a déterminé que les renseignements étaient suffisants pour appuyer les modifications de l'étiquette demandée.

Références

Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

Numéro de document de l'ARLA : 3475502 2023, Value considerations for adjustment of Merge Adjuvant rate and water volume on Eragon LQ label for harvest aid / desiccation in canola and pre-harvest weed management in wheat, barley, and triticale, DACO: 10.1, 10.4, 10.5.2, and 10.6.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2023

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9